



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 7300 SD
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Gestion publique

Service : DOMAINE

Adresse : SQUARE SAINT VICTOR – CS 50110
20291 BASTIA CEDEX

A Bastia , le 24/10/2018

La Directrice Départementale des Finances Publiques
de Haute-Corse

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Marie-Christine GARAGNON
Téléphone : 04 95 32 88 21
Courriel : marie-christine.garagnon@dgfip.finances.gouv.fr
lido 2018-0378V0229

à

Monsieur le Président de la Collectivité de Corse
22 Cours Grandval BP 215
20187 AJACCIO cedex 1

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

BIEN CONCERNÉ : COMMUNE DE BIGUGLIA, PARCELLES CADASTRÉES SECTION C N° 2319 (1m²) ET N°2320 (14m²)

VALEUR VÉNALE AU M² ESTIMÉE : 50 € (CINQUANTE EUROS)

1 – SERVICE CONSULTANT

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Collectivité de Corse

Mme Sylvia MASSONI (04 20 03 97 33)

2 – Date de consultation

13/09/2018 (AR20/09/2018)

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

acquisition d'une emprise de 1 m² en vue d'améliorer l'accès au nouveau quai ferrovière de Ceppe en échange de la cession de 14m² correspondant à un empiètement sur le domaine public ferroviaire

4 – DESCRIPTION DU BIEN

bandes de terrain plat longeant la voie ferrée au niveau du chemin de Zucculana, lieudit Chioso alla Baracca

5 – URBANISME ET RÉSEAUX

RNU- en limite de zone urbanisée

6 – AVIS SUR LA VALEUR VENALE DES IMMEUBLES

Méthode par comparaison

- La valeur vénale des terrains à échanger est estimée à 50 € le m²

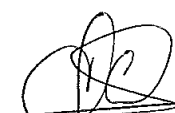
7 – DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

8 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation du coût des travaux éventuels, des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.


Marie-Christine GARAGNON
Inspecteur des Finances Publiques